

Tableau d'analyse des avis des services et des doléances transmises à l'enquête publique

Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU - commune de Chantraine

le 12 juillet 2022

Analyse des avis des services		
Services	Avis des services	Réponses préliminaires apportées par la mairie
Chambre d'Agriculture des Vosges	Pas de remarques particulières et avis favorable sur le dossier.	/
Mission Régionale d'Autorité Environnementale Grand Est	<p>La Mrae avait dans un premier temps décidé de soumettre le dossier de Déclaration de Projet à évaluation environnementale en recommandant de prendre en compte le risque lié à la proximité des cavités, de prendre en compte la localisation en ZNIEFF 2, de prendre en compte les zones à dominante humide concernées par le projet, d'appliquer la séquence éviter, réduire, compenser.</p> <p>La commune a formulé un recours gracieux auprès de l'Autorité environnementale qui a revu sa position et au vu des informations complémentaires transmises, le dossier n'est plus soumis à évaluation environnementale. La MRAE recommande néanmoins de s'assurer que la zone de projet n'est pas concernée par une zone humide et dans le cas contraire, d'appliquer la séquence «Éviter, Réduire, Compenser ».</p>	<p>La commune prend bonne note de cette recommandation et veillera à ce point particulier au moment de la demande d'autorisation d'urbanisme.</p>
Conseil Départemental des Vosges	absence de réponse sur le dossier vaut avis favorable.	/
Direction Départementale des Territoires	Absence de remarques sur le dossier.	/
Agence régionale de Santé Grand Est	absence de réponse sur le dossier vaut avis favorable.	/

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations	sans remarques sur le dossier	/
chambre des métiers et de l'artisanat Grand Est	absence de réponse sur le dossier vaut avis favorable.	/
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	absence de réponse sur le dossier vaut avis favorable.	/
SCOT des Vosges Centrales	absence de réponse écrite sur le dossier, confirmation par oral au bureau d'études que le SCOT n'a pas d'avis sur le dossier.	/
Communauté d'Agglomération d'Épinal	avis favorable sur le dossier.	/
Centre régional de la propriété forestière	absence de réponse sur le dossier vaut avis favorable.	/
INAO	absence de réponse sur le dossier vaut avis favorable.	/

Analyse des doléances transmises à l'enquête publique

Demandeurs	Doléances	Réponses préliminaires apportées par la mairie
A remplir après la mise à enquête publique du dossier		